

Procès-verbal de séance

Séance du 22 Janvier 2026

L' an 2026 et le 22 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Georges MORVAN, Maire,

Présents : M. MORVAN Georges, Maire, M. LE GAC Jean, M. TOSSER André, M. JAOUEN Nicolas, M. MENEZ Nicolas, M. HOURMAND Patrice, Mme GRALL Sylvie, Mme CORNEC Roselyne, Mme BOULC'H Jocelyne, M. PAUL André, M. KERVOELEN Francis, Mme LE GUILLOUX Sylvie, M. MADEC Didier

Absents : M. LE GALL Jean-Yves

Fabien Mignot procuration pour Nicolas Menez

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 13/01/2026

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Finistère
le : 23/01/2026

A été nommé secrétaire : André Paul

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- Demande de DETR 2026 - 2026-001
- Demande de subvention au département Pacte Finistère 2030 volet 1 - 2026-002
- Sécurité routière dans le bourg - 2026-003
- Avis sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Poullaouen - 2026-004
- **Le procès-verbal du conseil Municipal du 4 décembre 2025 est adopté à l'unanimité**
- **Demande de DETR 2026**

réf : 2026-001

Les habitants se plaignent de la vitesse excessive de certains véhicules dans le bourg à Menez Braz, Paradis, rue Perrot, rue Le Fur et route de Quenequen.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de DETR sur le programme d'aménagements de sécurité routière dans le bourg de Scrignac :

Marquage au sol, signalétique, feux radars, réfection de la voirie pour un montant estimé à 84 528.75 € HT

Une subvention de 80% maximum peut être demandée soit la somme de : 67 623.00 €

20 % des travaux seront financés par la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à faire une demande de subvention DETR et à signer les documents qui s'y rapportent

- **Demande de subvention au département Pacte Finistère 2030 volet 1**

réf : 2026-002

Les membres du conseil municipal à l'unanimité autorisent le Maire à demander une subvention de 40 000.00 € au Département dans le cadre du volet 1 du Pacte Finistère 2030, sur une dépense de 85 128.70 € HT pour la réfection d'une partie de la toiture et de la charpente de l'église et les travaux de rénovation et remplacement des portes.

- **Sécurité routière dans le bourg**

réf : 2026-003

Des habitants se plaignent de la vitesse excessive de certains véhicules dans le bourg à Menez Braz, Paradis, rue Perrot, rue Le Fur et route de Quenequen.

La commission voirie s'est rendue sur place et plusieurs aménagements sont possibles.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de limiter à 30km/h la rue Jean Le Fur et la route de Quenequen.

Au Carrefour de la rue Perrot et de Menez Braz, des feux radars ou feux récompense seront installés. La vitesse restera limitée à 50 km/h.

Les écluses et les feux radars sont subventionnables au titre des amendes de police.

- **Avis sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Poullaouen**

réf : 2026-004

La commune de Poullaouen avait commencé à élaborer son PLU en 2023. La procédure a été interrompue puis suite à l'élaboration du SCOT (schéma de cohérence territoriale), il a dû être modifié.

Les orientations du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) dans ce nouveau contexte :

Accueil de la population et de l'habitat : Amortir la baisse de population au terme des 15 prochaines années, s'appuyer sur une production de 3 logements neufs par an en moyenne pour offrir de nouvelles solutions à la population en place et accueillir une nouvelle population, en assurant une mixité sociale et générationnelle

Développement urbain : recentrer les logements sur le bourg à Poullaouen et à Locmaria-Berrien en introduisant une densité plus importante dans les nouvelles opérations de logement.

Vie économique : Utiliser les terrains disponibles et possibilité d'étendre les zones d'activités de la Croix Neuve et du vieux Tronc.

Pérenniser les activités agricoles, sources majeures d'activités économiques et d'emploi, favoriser le maintien des exploitations en tant qu'activités d'entretien du territoire communal et des paysages. Développer le tourisme vert.

Equipements et mobilités : La commune dispose d'un bon niveau d'équipements. Volonté de développer des itinéraires de mobilité douce

Environnement et cadre de vie : trame verte et bleue. Protection d'éléments tels que les cours d'eau, les zones humides, les boisements. Préserver les paysages.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité donnent un avis favorable sur la révision du PLU de Poullaouen

- **Questions diverses :**

Complément de compte-rendu:

- Longueur de voirie pour DSR : un courrier va être transmis au Préfet, à la Députée et aux sénateurs concernant la réforme non concertée de la dotation de solidarité rurale qui va affecter les communes rurales.
- Deux défibrillateurs seront achetés et installés par la commune, un pour la salle des associations et un pour Quenequen
- Un collectif appelé « le souffle des Breizh » s'est constitué. L'objet de ce collectif est d'apporter le concours des réflexions individuelles relatifs à l'implantation d'éoliennes à Scrignac.
- Chiffres de l'INSEE population au 1^{er} janvier : 828 habitants
- Permis de construire déposé pour les travaux à la mairie
- Le conseil municipal adopte la motion du SDEF pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité.
- Le conseil municipal adopte la motion de l'AMF pour soutenir la liberté locale et les moyens d'agir des communes.
- Le Maire donne lecture d'un courrier de la FDSEA concernant un projet d'arrêté de l'administration visant à définir et simplifier les nouvelles procédures de tir pour la défense des troupeaux contre le loup. Pour la FDSEA, dans sa forme actuelle, ce texte ne convient pas aux attentes des éleveurs.
- Un food truck pizza s'installe au bourg tous les jeudis soirs.
- Le 13/02 à 11 heures conseil municipal. Le 3/02 commission finances à 18h30
- Jocelyne Boulch demande si possibilité d'interdire la route de Coat Quéau à Kermaria aux véhicules de + de 12 tonnes.

- Francis Kervoelen fait remarquer qu'il faudrait refaire la peinture sur les stèles de la commune
- Patrice Hourmand : Il faudrait refaire les fossés de Pen ar Roz à Pellen. Ces travaux sont prévus dans le programme en cours.
- Sylvie Le Guilloux : un typographe pourrait intervenir à la demande des bénévoles, à la bibliothèque et à l'école (à voir avec la directrice)

Séance levée à: 19:50

En mairie, le 06/03/2026
Le Maire,
Georges MORVAN

Le Secrétaire,
André Paul

